

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Sous-direction de l'enseignement supérieur Bureau des formations de l'enseignement supérieur 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDES/2022-853 21/11/2022
--	--

Date de mise en application : 01/09/2023

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 7

Objet : définition des épreuves et des modalités d'évaluation du BTSA spécialité Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement.

Destinataires d'exécution

DRAAF/DAAF
SRFD/SFD
SRFD
Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
Inspection de l'enseignement agricole
Conseil national de l'enseignement privé (CNEAP)
Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO)
Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

Résumé : cette note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité « Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement » en application de l'arrêté du 28 avril 2022 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole spécialité métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement.

Textes de référence :

Arrêté du 28 avril 2022 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole spécialité métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement.

La présente note de service a pour objet de définir les épreuves et les modalités d'évaluation du BTSA spécialité « Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement ». Les modalités décrites ci-dessous seront appliquées à partir de la session d'examen 2025.

Le Directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIMÉ

Partie 1 : Dispositions communes à l'ensemble des BTSA

1.1 Conditions de délivrance du diplôme

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole comporte huit épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences. Parmi ces épreuves, trois concernent les capacités du tronc commun à l'ensemble des BTSA et cinq les capacités professionnelles propres à la spécialité.

L'organisation des épreuves prend en compte les différentes modalités de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé selon diverses possibilités :

- Par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).
- En évaluations ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.
- Par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à mettre en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) dans le cadre d'une organisation semestrialisée telle que définie à l'article D811-139-5 du code rural et de la pêche maritime.

Le diplôme est délivré aux candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves. Une moyenne inférieure à dix sur vingt à l'ensemble des épreuves professionnelles (E4 à E8), ou une note inférieure à six sur vingt à l'une des épreuves professionnelles, est éliminatoire.

Si la moyenne générale est comprise entre neuf et dix sur vingt et si le candidat a une moyenne supérieure à dix pour l'ensemble des épreuves professionnelles et ne présente aucune note inférieure à six pour chacune des épreuves E4 à E8, le jury peut décider, au vu des éléments d'appréciation à sa disposition, soit d'attribuer des points supplémentaires et de déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

Le diplôme peut aussi être obtenue par la validation des acquis de l'expérience.

1.2 Principes de mise en œuvre de l'évaluation

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre des évaluations (ponctuelles terminales ou en cours de formation dans un cadre « classique » ou semestrialisé), celles-ci reposent sur l'évaluation des **capacités** telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées par des **critères** sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités par le candidat.

Capacités : L'organisation du référentiel de compétences détermine deux niveaux de capacités :

- Les capacités globales qui correspondent aux blocs de compétences
- Les capacités intermédiaires qui déclinent la capacité globale en autant de composantes et qui font l'objet de la mise en œuvre d'une évaluation certificative (ECCF ou EPT).

Chaque capacité intermédiaire est affectée d'un coefficient 1.

Critères : Les critères d'évaluation sont intégrés au référentiel d'évaluation et à ce titre sont réglementaires. La liste de ces critères est exhaustive. Ils correspondent à des qualités générales attendues, non directement observables ou mesurables.

Les critères devront être complétés dans les **grilles d'évaluation** des ECCF par des **indicateurs**, définis par l'équipe pédagogique. Des indicateurs sont également présents dans les grilles nationales pour les évaluations terminales.

Indicateurs : Les indicateurs sont des éléments observables ou mesurables adaptés au contexte spécifique à la situation d'évaluation.

Grille d'évaluation : La grille d'évaluation est un outil important de formalisation et de contractualisation tant avec les apprenants qu'avec le jury. Elle précise ce qui est attendu, rappelle les critères d'évaluation à prendre en compte. Elle fournit des renseignements sur les indicateurs mobilisés dans la situation d'évaluation proposée. Elle contribue à la fiabilité de l'évaluation.

Chaque capacité intermédiaire évaluée fait l'objet d'une grille d'évaluation critériée. Pour les ECCF, une trame de grille est donnée en **annexe 4**.

Les ECCF sont conduites dans le cadre de **situations d'évaluation** (SE) définies par les équipes à partir des capacités à évaluer, en s'appuyant sur les critères du référentiel d'évaluation.

Situation d'évaluation : Une situation d'évaluation est composée de deux types d'éléments :

- un contexte professionnel ou social,
- des consignes (ou un questionnement) articulées au contexte, qui précisent ce qui est attendu du candidat.

Une situation d'évaluation peut être le support d'une ou plusieurs ECCF permettant ainsi d'évaluer plusieurs capacités pouvant appartenir à des blocs différents. Dans ce cas, la grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées.

Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités.

Partie 2 – Indications de cadrage dans le cas du BTSA « Métiers du végétal : Alimentation, Ornement et Environnement »

2.1. Présentation des huit épreuves et des trois modalités possibles de certification

Epreuves	Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalités d'évaluation			Coefficients	
			Candidats en CCF (1)	Candidats hors CCF (2)	Candidats dans la modalité du BTSA semestrialisé (3)		
Tronc commun	E1	B1	S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui		EPT	ECCF	1
	E2	B2	Construire son projet personnel et professionnel	ECCF	EPT	ECCF	1
	E3	B3	Communiquer dans des situations et des contextes variés	ECCF	EPT	ECCF	1
Domaine prof.	E4	B4	Conduire des systèmes de culture spécialisée	ECCF	EPT	ECCF	1
	E5	B5	Conduire des milieux de systèmes de culture spécialisée	ECCF	EPT	ECCF	1
	E6	B6	Organiser le travail dans le système de production	ECCF	EPT	ECCF	1
	E7	B7	Proposer un pilotage stratégique du système de production	EPT		ECCF	1
	E8	B8	Accompagner au changement	EPT		ECCF	1

2.2. Epreuves ponctuelles terminales communes à tous les candidats en CCF et aux candidats hors CCF

Epreuve E7 : Pilotage stratégique du système de production

Cette épreuve valide les capacités du bloc 7, « Proposer un pilotage stratégique du système de production ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C7.1 S'approprier la cohérence du fonctionnement du système de production	Caractérisation du système de production Mise en évidence de la cohérence du système de production
C7.2 Evaluer la stratégie du système de production	Pertinence du choix des indicateurs au regard de la durabilité Qualité de l'évaluation multicritère de la conduite du système de production
C7.3 Proposer une évolution du système de production	Pertinence de l'évolution proposée au regard de la stratégie de l'organisation Validité de l'évolution proposée au regard de la durabilité

Descriptif de l'épreuve

Cette épreuve ponctuelle terminale orale individuelle s'appuie sur un dossier et une fiche de synthèse produits par le candidat.

Elle évalue la démarche mise en œuvre par le candidat pour appréhender une évolution du système de production d'une organisation du secteur des productions végétales spécialisées (entreprise, structure, association) dans laquelle il a réalisé une ou plusieurs périodes de formation en milieu professionnel (PFMP). Il s'agit, pour le candidat, de traiter une problématique de son choix en démontrant ses capacités à s'approprier la cohérence du système de production, à en évaluer la stratégie et à en proposer une évolution. La notion de problématique est à prendre au sens large (situation problème, opportunités, projet), dans un contexte de transitions et au regard de la stratégie d'entreprise.

La problématique traitée a une relation étroite avec le référentiel d'activité et les situations professionnelles significatives. Elle intègre des composantes techniques et scientifiques, prenant en compte les dimensions sociales économiques et environnementales.

Les réponses apportées ne peuvent être abordées de manière exclusivement bibliographique et nécessitent la mise en place et la justification, au niveau BTSA, d'une véritable méthodologie de résolution du problème.

Les éléments de méthodologie et de réponse proposés doivent être en accord avec le fonctionnement et les valeurs de l'organisation concernée. L'ensemble des dimensions de la durabilité est exploré par le candidat.

Dossier

Le dossier, de 15 pages maximum annexes comprises, traite d'une problématique relevant de la stratégie de production rencontrée par le candidat dans une organisation dans laquelle il a effectué une ou plusieurs PFMP (stage ou apprentissage).

Dans le dossier sont notamment présentées :

- la stratégie de production actuelle, son évaluation et ses marges de progrès,
- la proposition d'évolution du système de production actuel retenu par le candidat.

Une fiche de synthèse de quatre pages A4 maximum présente les points essentiels de l'étude : contexte, problématique, évaluation du système initial, proposition d'évolution du système de production actuel.

L'enseignant de STA/PH ou l'enseignant de SESG-GE de la spécialité est destinataire du dossier selon les modalités fixées par l'autorité académique en charge de l'organisation des examens.

Le candidat remet deux exemplaires de la fiche de synthèse aux examinateurs 5 minutes avant son évaluation. Le candidat fait figurer son identité sur chacun des deux exemplaires.

Tout candidat n'ayant pas transmis son dossier et la fiche de synthèse ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E7. Le candidat sera alors considéré comme non-évaluable à l'épreuve. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Oral :

L'oral, d'une durée de 40 minutes comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation par le candidat, de sa problématique contextualisée, de la méthodologie employée pour répondre à cette problématique, des conclusions et de son analyse réflexive sur la démarche poursuivie ;
- 30 minutes d'échange avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés à l'oral ou dans son dossier.

Un support de présentation visuel est autorisé pour l'épreuve E7 (diaporama, carte mentale, poster, ...) La salle d'examen est équipée d'un tableau, d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur. Le candidat est autorisé à utiliser sa fiche de synthèse comme support.

Évaluateurs :

L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences et techniques agronomiques/ productions horticoles, un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion- gestion d'entreprise de la spécialité et un professionnel.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'évaluation.

Grille d'évaluation : Annexe 1

Epreuve E8 : Accompagnement au changement

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8, « Accompagner au changement ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C8.1 Décliner un plan d'actions en faveur du changement technique	Appropriation du plan d'action Ajustement de la méthodologie de mise en œuvre
C8.2 Produire des références	Rigueur dans la mise en œuvre d'une étude Rigueur du traitement des données brutes Validité de l'interprétation des données
C8.3 Elaborer des réponses dans le cadre de l'accompagnement	Qualité de la valorisation de références Pertinence des réponses à la situation Argumentation cohérente

Descriptif de l'épreuve

Cette épreuve ponctuelle terminale orale individuelle s'appuie sur deux fiches produites par le candidat à partir de situations professionnelles vécues en totalité ou en partie lors de la formation ou des périodes de formation en milieu professionnel impliquant un processus de changement dans un contexte de transitions (agroécologique, numérique, climatique, énergétique...) Un stage complémentaire dans une organisation de recherche et de développement, un groupement de professionnels, une association peut être intégré dans les semaines de stages (PFMP). Ce processus de changement technique n'est pas piloté par le candidat mais il y participe en qualité d'acteur. Il peut s'appuyer sur son vécu au sein d'une ou plusieurs organisations du secteur des productions végétales spécialisées. Le document d'accompagnement du module M8 précise la nature de ces organisations. Tout processus de changement technique quel que soit son état d'avancement, est recevable quelle que soit l'organisation.

Fiches

Les deux fiches, de deux pages maximum chacune, relatent une/des situations(s) vécue(s) par le candidat. Une fiche a trait à la production de références techniques, l'autre à la présentation et la mise en œuvre d'un plan d'action et/ou à la formulation de réponses et/ou à l'animation territoriale, au sein d'une structure et/ou d'un collectif (GIEE, Réseau Dephy, ...) dans un contexte de transitions pour l'accompagnement au changement technique.

Pour la situation relative à la production de références techniques, le candidat produit les références à partir d'une méthodologie de son choix (expérimentation factorielle, expérimentation système, enquête, travail bibliographique...).

Pour la situation relative au conseil et/ou l'animation territoriale, le candidat est acteur ou adopte la posture d'observateur éclairé.

- soit dans un même plan d'action (ou processus d'accompagnement) pour un même changement technique,
- soit dans deux plans différents pour un même changement technique,
- soit dans deux changements techniques différents.

Les fiches sont remises, en deux exemplaires, aux examinateurs par le candidat 5 minutes avant son évaluation. : Les fiches font partie intégrante de l'évaluation, elles ne sont pas évaluées en tant que tel mais sont support de l'évaluation orale. L'atteinte des capacités est appréciée au regard des fiches et de l'entretien. Les fiches, doivent être de nature différente.

Tout candidat n'ayant pas transmis les deux fiches ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E8. Le candidat sera alors considéré comme non-évaluable à l'épreuve. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Oral

L'oral, d'une durée de 40 minutes comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation par le candidat, durant lesquelles il s'attache à montrer le lien entre chacune des deux situations présentées et le processus d'accompagnement du changement technique en jeu.
- 30 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés lors du premier temps de son exposé.

Seules les fiches du candidat, en impression papier, peuvent être utilisées en qualité de support de communication pour l'épreuve E8.

Evaluateurs

L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences et techniques agronomiques/productions végétales ou de sciences et techniques agronomiques/ productions horticoles et un enseignant de mathématiques.

Grille d'évaluation : Annexe 2

2.3 : Epreuves sous forme d'ECCF

Epreuve E4 : Conduite de systèmes de culture spécialisée

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4, « Conduire des systèmes de culture spécialisée ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 4.1	C4.1 Proposer un système de culture spécialisée dans un système de production	Adéquation de la proposition à la situation Choix de combinaisons de techniques et des modalités en lien avec le système de production
ECCF 4.2	C4.2 Assurer la coordination d'interventions techniques pour conduire un ou des systèmes de culture spécialisée en sécurité	Validité des diagnostics d'état Qualité des prises de décision à l'échelle du système de culture spécialisée
ECCF 4.3	C4.3 Ajuster la conduite des itinéraires techniques dans un système de culture spécialisée en sécurité	Choix des modalités et organisations des opérations techniques dans un contexte de transitions Qualité de la mise en œuvre et du suivi des opérations techniques
ECCF 4.4	C4.4 Evaluer <i>a posteriori</i> la performance d'un système de culture spécialisée	Choix et utilisation d'indicateurs de performance Qualité de l'analyse des résultats pour mesurer la performance

4 ECCF :

2 à 4 situations d'évaluation, dont au moins une pratique sur le terrain, doivent permettre d'évaluer le niveau de maîtrise de chacune des quatre capacités rattachées à cette épreuve.

Modalités :

Ces situations d'évaluation doivent mobiliser un ou plusieurs systèmes de culture prenant en compte les ressources naturelles communes dans un contexte de transitions.

Les diagnostics d'état sont mobilisés dans au moins une de ces situations d'évaluation relevant du bloc de compétence 4.

Les suivis et enregistrements liés à la conduite d'un ou des systèmes de culture spécialisée durant la formation peuvent être mobilisés dans une ou plusieurs de ces situations d'évaluation.

Une ou plusieurs capacités du bloc de compétences 4 peuvent être associée(s) à une ou plusieurs capacités du bloc 5 dans une même situation d'évaluation. Des capacités d'autres blocs peuvent être éventuellement associées.

La capacité C4.3 est rattachée impérativement à une situation d'évaluation conduite selon des modalités de pratique explicitée.

Evaluateurs :

Un enseignant de sciences et techniques agronomiques/productions végétales participe à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc 4.

Un enseignant de biologie-écologie participe à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc 4.

Un enseignant de sciences et techniques des équipements/agroéquipements participe au moins à l'évaluation de la capacité C4.3.

Un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise participe au moins à l'évaluation de la capacité C4.4

Un enseignant de sciences et techniques agronomiques/productions horticoles participe à l'évaluation d'au moins trois capacités du bloc 4.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E5 : Conduite des milieux de systèmes de culture spécialisée

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5, « Conduire des milieux de systèmes de culture spécialisée ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 5.1	C5.1 Organiser l'environnement de production d'un milieu	Adéquation de la proposition à la situation Choix des techniques et des combinaisons de techniques de contrôle du milieu proposé
ECCF 5.2	C5.2 Gérer un milieu en fonction des itinéraires techniques retenus en sécurité	Validité des diagnostics d'état Qualité des prises de décision à l'échelle du système de culture
ECCF 5.3	C5.3 Assurer des opérations de suivi, et de maintenance des matériels et des équipements en sécurité	Choix des modalités des opérations techniques Qualité de la mise en œuvre des opérations techniques, du suivi et de leur traçabilité
ECCF 5.4	C5.4 Evaluer <i>a posteriori</i> la performance d'un milieu	Choix et utilisation d'indicateurs d'évaluation Qualité de l'interprétation de la performance/ des résultats

4 ECCF :

Deux à quatre situations d'évaluation doivent permettre d'évaluer les quatre capacités attachées à cette épreuve.

Modalités : Ces situations d'évaluation doivent mobiliser plusieurs milieux de production en lien avec différents itinéraires techniques mettant en œuvre notamment des outils numériques.

Les diagnostics d'état sont mobilisés dans au moins une de ces situations d'évaluation relevant du bloc de compétence 5.

Les situations d'évaluation doivent s'appuyer sur au moins une pratique sur le terrain et un écrit à partir de situations contextualisées. Une situation d'évaluation au moins intègre une pratique numérique à caractère professionnel.

Une ou plusieurs capacités du bloc de compétences 5, éventuellement associée(s) à une ou plusieurs capacités d'autres blocs dont le bloc 4, peuvent être évaluées dans une même situation d'évaluation.

Évaluateurs :

Un enseignant de sciences et techniques des équipements/agroéquipements participe à l'évaluation d'au moins trois capacités du bloc 5.

Un enseignant des technologies de l'informatique et du multimédia participe à l'évaluation d'au moins deux capacités du bloc 5.

Un enseignant/ formateur de sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise participe au moins à l'évaluation de la capacité C5.4.

Un enseignant de sciences et techniques agronomiques/productions horticoles participe à l'évaluation d'au moins trois capacités du bloc 5.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E6 : Organisation du travail dans le système de production

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6, « Organiser le travail dans le système de production ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 6.1	C6.1 Gérer des équipes de travail	Détermination des postes de travail adaptés aux différents chantiers Régulation du travail
ECCF 6.2	C6.2 Gérer l'activité de production du système de production	Optimisation des achats et des stocks d'approvisionnement Optimisation de la gestion des stocks des produits finis Optimisation de la combinaison des facteurs de production
ECCF 6.3	C6.3 Mettre en œuvre la démarche Qualité, Sécurité et Environnement de l'entreprise	Mise en œuvre de la démarche QSE Proposition d'évolution de la démarche mise en œuvre

3 ECCF :

Une à trois situations d'évaluation doivent permettre d'évaluer les trois capacités attachées à cette épreuve.

Modalités :

C6.1 : L'épreuve est une évaluation orale individuelle. Elle s'appuie sur une mise en situation pratique d'organisation de chantier au cours de laquelle le candidat adopte la posture d'encadrement d'une équipe au travail. Il est fortement conseillé de concevoir cette évaluation dans une situation d'évaluation qui vise également une ou des capacité(s) des blocs 4 ou 5.

C6.2 : L'évaluation prend appui sur une mise en situation concrète de gestion de l'activité d'un système de production végétale spécialisée. Au travers d'une étude de cas, les outils mathématiques sont mobilisés à des fins de prise de décision et seront intégrés dans l'évaluation selon une modalité pratique et écrite.

C6.3 : l'évaluation écrite ou orale prend appui sur un cas concret réel ou reconstitué de mise en œuvre d'une démarche QSE.

Une ou plusieurs capacités du bloc de compétences 6, éventuellement associée(s) à une ou plusieurs capacités d'autres blocs notamment le bloc 4 ou 5, peuvent être évaluées dans une même situation d'évaluation.

Evaluateurs :

Un enseignant/ formateur de sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise participe à l'évaluation des trois capacités du bloc 6.

Un enseignant de sciences et techniques agronomiques/productions horticoles participe à l'évaluation d'au moins deux capacités du bloc 6.

Un enseignant de mathématiques participe au moins à l'évaluation de la capacité C6.2.

Un enseignant de sciences et techniques des équipements/agroéquipements participe à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc 6.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation de chacune des capacités évaluée est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

2.4 : Epreuves terminales spécifiques pour les candidats présentant les évaluations hors CCF

Epreuve E4 : Conduite de systèmes de culture spécialisée

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4, « Conduire des systèmes de culture spécialisée ».

Capacités certifiées	Critères
C4.1 Proposer un système de culture spécialisée dans un système de production	Adéquation de la proposition à la situation Choix de combinaisons de techniques et des modalités en lien avec le système de production
C4.2 Assurer la coordination d'interventions techniques pour conduire un ou des systèmes de culture spécialisée en sécurité	Validité des diagnostics d'état Qualité des prises de décision à l'échelle du système de culture spécialisée
C4.3 Ajuster la conduite des itinéraires techniques dans un système de culture spécialisée en sécurité	Choix des modalités et organisations des opérations techniques dans un contexte de transitions Qualité de la mise en œuvre et du suivi des opérations techniques
C4.4 Evaluer <i>a posteriori</i> la performance d'un système de culture spécialisée	Choix et utilisation d'indicateurs de performance Qualité de l'analyse des résultats pour mesurer la performance

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle sans temps de préparation. Elle s'appuie sur une fiche synthétique de deux pages A4 maximum produite par le candidat. Cette fiche présente un système de culture choisi par le candidat. Elle aborde le contexte, la mise en œuvre, la conduite d'itinéraires techniques du système choisi et son évaluation. Le candidat a vécu tout ou partie de la conduite de ce système de culture.

Le candidat remet la fiche nominative en deux exemplaires aux examinateurs 5 minutes avant son évaluation. Tout candidat qui ne fournit pas de fiche aux évaluateurs ne peut prétendre présenter l'épreuve 4. Il sera considéré comme non-évaluable à l'épreuve. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Oral :

L'oral d'une durée de 30 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation du système de culture dans son contexte, de sa mise en œuvre (conduite des Itinéraires techniques) et de son évaluation
- 20 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou approfondir des éléments présentés durant le premier temps de l'oral et à explorer d'autres champs afin de montrer son niveau de maîtrise des quatre capacités certifiées par l'épreuve 4.

Seule la fiche du candidat, en impression papier, est autorisée en qualité de support de communication.

Evaluateurs : L'évaluation est réalisée par un enseignant de Sciences et techniques agronomiques/productions horticoles et un enseignant de biologie-écologie ou sciences et techniques agronomiques/productions végétales.

Grille d'évaluation : L'évaluation s'appuie sur la grille d'évaluation critériée présente en annexe 3.

Epreuve E5 : Conduite des milieux de systèmes de culture spécialisée

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5, « Conduire des milieux de systèmes de culture spécialisée ».

Capacités certifiées	Critères
C5.1 Organiser l'environnement de production d'un milieu	Adéquation de la proposition à la situation Choix des techniques et des combinaisons de techniques de contrôle du milieu proposé
C5.2 Gérer un milieu en fonction des itinéraires techniques retenus en sécurité	Validité des diagnostics d'état Qualité des prises de décision à l'échelle du système de culture
C5.3 Assurer des opérations de suivi, et de maintenance des matériels et des équipements en sécurité	Choix des modalités des opérations techniques Qualité de la mise en œuvre des opérations techniques, du suivi et de leur traçabilité
C5.4 Evaluer <i>a posteriori</i> la performance d'un milieu	Choix et utilisation d'indicateurs d'évaluation Qualité de l'interprétation de la performance/ des résultats

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle sans temps de préparation. Elle s'appuie sur deux fiches synthétiques de deux pages A4 maximum produites par le candidat :

- Une fiche présente l'organisation d'un milieu de production et de sa conduite mobilisant les Installations, Equipements, Matériels et Outils (IEMO) permettant d'évaluer les capacités C5.1 et C5.2.
- Une fiche présente des IEMO, l'environnement de production. Tout ou partie des IEMO présentés doivent obligatoirement comprendre des systèmes de gestion, de contrôle de réévaluation ou de commandes numériques. Cette fiche présente également des opérations de suivi de maintenance et d'évaluation de la performance permettant d'évaluer les capacités C5.3 et C 5.4. Le candidat remet les fiches nominatives en deux exemplaires aux examinateurs 5 minutes avant son évaluation. Chacun des évaluateurs est destinataire des deux fiches.

Tout candidat qui ne fournit pas les deux fiches aux évaluateurs ne peut prétendre présenter l'épreuve 5. Il sera considéré comme non évaluable à l'épreuve. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

L'oral d'une durée de 30 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :

- 10 minutes de présentation des Installations, Equipements, Matériels et Outils (IEMO) mobilisés dans une situation professionnelle vécue
- 20 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou approfondir des éléments présentés durant le premier temps de l'oral et à explorer d'autres champs afin de montrer son niveau de maîtrise des quatre capacités certifiées par l'épreuve 5.

Seules les fiches du candidat, en impression papier, sont autorisées en qualité de support de communication. Le candidat est autorisé à utiliser une fiche de synthèse comme support.

Evaluateurs : L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences et techniques des équipements/agroéquipements ou un enseignant de sciences et techniques agronomiques/ productions horticoles et un enseignant des technologies de l'informatique et du multimédia.

Grille d'évaluation : L'évaluation s'appuie sur la grille d'évaluation critériée présente en annexe 4.

Epreuve E6 : Organisation du travail dans le système de production

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6, « Organiser le travail dans le système de production ».

Capacités certifiées	Critères
C6.1 Gérer des équipes de travail	Détermination des postes de travail adaptés aux différents chantiers Régulation du travail
C6.2 Gérer l'activité de production du système de production	Optimisation des achats et des stocks d'approvisionnement Optimisation de la gestion des stocks des produits finis Optimisation de la combinaison des facteurs de production
C6.3 Mettre en œuvre la démarche Qualité, Sécurité et Environnement de l'entreprise	Mise en œuvre de la démarche QSE Proposition d'évolution de la démarche mise en œuvre

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale individuelle sans temps de préparation. Elle s'appuie sur 3 fiches A4 de deux pages maximum chacune produites par le candidat à partir de situations vécues en organisation/entreprise des métiers du végétal :

- une fiche portant sur l'organisation du travail permettant d'évaluer la capacité C6.1
- une fiche liée à la gestion de l'activité de production permettant d'évaluer la capacité C6.2
- une fiche liée à une problématique QSE permettant d'évaluer la capacité C6.3

Le candidat remet les trois fiches nominatives aux examinateurs 10 minutes avant son évaluation. Chacun des évaluateurs est destinataire des trois fiches.

Tout candidat qui ne fournit pas ses fiches aux examinateurs ne peut prétendre présenter l'épreuve E6. Il sera considéré comme non-évaluable. Le candidat et le jury complètent le procès-verbal de constat d'absence de document (annexe 7).

Oral : L'oral, d'une durée de 35 minutes sans temps de préparation comprend respectivement :

- 15 minutes de présentation par le candidat des trois situations,
- 20 minutes d'entretien avec le jury durant lesquelles le candidat est amené à préciser et/ou à approfondir des éléments présentés durant le premier temps de l'oral et à explorer d'autres champs afin de montrer sa maîtrise des trois capacités visées par l'épreuve E6.

Seules les fiches du candidat, en impression papier, sont autorisées en qualité de support de communication.

Au travers de sa présentation et/ou de l'entretien, le candidat expose trois situations correspondant aux trois capacités évaluées. Les indicateurs de la grille d'évaluation sont adaptés par les évaluateurs aux situations présentées.

Évaluateurs : L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences et techniques agronomiques/ productions horticoles et un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise de la spécialité.

Grille d'évaluation : L'évaluation s'appuie sur la grille d'évaluation critériée présente en annexe 5.

Partie 3 – Indications de cadrage pour les BTSA selon une organisation semestrialisée

Rappel : Dans le cadre particulier du dispositif semestrialisé, à chaque unité d'enseignement (UE) correspond une situation d'évaluation (SE) qui permet de valider une ou plusieurs capacités d'un même bloc ou de blocs différents.

La grille d'évaluation comporte autant de parties que de capacités évaluées. Chacune de ces parties est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation.

Epreuve E4 : Conduite de systèmes de culture spécialisée

Cette épreuve valide les capacités du bloc 4, « Conduire des systèmes de culture spécialisée ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 4.1	C4.1 Proposer un système de culture spécialisée dans un système de production	Adéquation de la proposition à la situation Choix de combinaisons de techniques et des modalités en lien avec le système de production
ECCF 4.2	C4.2 Assurer la coordination d'interventions techniques pour conduire un ou des systèmes de culture spécialisée en sécurité	Validité des diagnostics d'état Qualité des prises de décision à l'échelle du système de culture spécialisée
ECCF 4.3	C4.3 Ajuster la conduite des itinéraires techniques dans un système de culture spécialisée en sécurité	Choix des modalités et organisations des opérations techniques dans un contexte de transitions Qualité de la mise en œuvre et du suivi des opérations techniques
ECCF 4.4	C4.4 Evaluer <i>a posteriori</i> la performance d'un système de culture spécialisée	Choix et utilisation d'indicateurs de performance Qualité de l'analyse des résultats pour mesurer la performance

4 ECCF

Evaluations certificatives en cours de formation dans des situations d'évaluation définies par les équipes dont au moins une pratique explicitée sur le terrain.

Ces situations d'évaluation doivent mobiliser un ou plusieurs systèmes de culture prenant en compte les ressources naturelles communes dans un contexte de transitions (agroécologique, numérique, climatique, énergétique....).

Les diagnostics d'état sont mobilisés dans au moins une de ces situations d'évaluation. Les suivis et enregistrements liés à la conduite d'un ou des systèmes de culture spécialisée durant la formation peuvent être mobilisés dans une ou plusieurs de ces situations d'évaluation.

Examineurs :

Un enseignant de sciences et techniques agronomiques/productions végétales participe à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc 4.

Un enseignant de biologie-écologie participe à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc 4.

Un enseignant de sciences et techniques des équipements/agroéquipements participe au moins à l'évaluation de la capacité C43.

Un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise participe au moins à l'évaluation de la capacité C4.4

Un enseignant de sciences et techniques agronomiques/ productions horticoles participe à l'évaluation d'au moins trois capacités du bloc 4.

Epreuve E5 : Conduite des milieux de systèmes de culture spécialisée

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5, « Conduire des milieux de systèmes de culture spécialisée ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 5.1	C5.1 Organiser l'environnement de production d'un milieu	Adéquation de la proposition à la situation Choix des techniques et des combinaisons de techniques de contrôle du milieu proposé
ECCF 5.2	C5.2 Gérer un milieu en fonction des itinéraires techniques retenus en sécurité	Validité des diagnostics d'état Qualité des prises de décision à l'échelle du système de culture
ECCF 5.3	C5.3 Assurer des opérations de suivi, et de maintenance des matériels et équipements en sécurité	Choix des modalités des opérations techniques Qualité de la mise en œuvre des opérations techniques, du suivi et de leur traçabilité
ECCF 5.4	C5.4 Evaluer <i>a posteriori</i> la performance d'un milieu	Choix et utilisation d'indicateurs d'évaluation Qualité de l'interprétation de la performance/ des résultats

4 ECCF

Evaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans des situations d'évaluation définies par les équipes dont au moins une intégrant une pratique numérique à caractère professionnel et au moins une pratique sur le terrain.

Ces situations d'évaluation doivent mobiliser plusieurs milieux de production en lien avec différents itinéraires techniques mettant en œuvre notamment des outils numériques.

Les diagnostics d'état sont mobilisés dans au moins une de ces situations d'évaluation.

Examineurs :

Un enseignant de sciences et techniques des équipements/agroéquipements participe à l'évaluation d'au moins trois capacités du bloc.

Un enseignant des technologies de l'informatique et du multimédia participe à l'évaluation d'au moins deux capacités du bloc.

Un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise participe au moins à l'évaluation de la capacité C5.4.

Un enseignant de sciences et techniques agronomiques/ productions horticoles participe à l'évaluation d'au moins trois capacités du bloc.

Epreuve E6 : Organisation du travail dans le système de production

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6, « Organiser le travail dans le système de production ».

ECCF	Capacités certifiées	Critères
ECCF 6.1	C6.1 Gérer des équipes de travail	Détermination des postes de travail adaptés aux différents chantiers Régulation du travail
ECCF 6.2	C6.2 Gérer l'activité de production du système de production	Optimisation des achats et des stocks d'approvisionnement Optimisation de la gestion des stocks des produits finis Optimisation de la combinaison des facteurs de production
ECCF 6.3	C6.3 Mettre en œuvre la démarche Qualité, Sécurité et Environnement de l'entreprise	Mise en œuvre de la démarche QSE Proposition d'évolution de la démarche mise en œuvre

3 ECCF

Evaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans une ou plusieurs situations d'évaluation définies par les équipes.

L'évaluation de la capacité C6.1 s'appuie sur une mise en situation pratique d'organisation des postes de travail pour différents chantiers au cours de laquelle le candidat peut adopter la posture d'encadrement d'une équipe au travail. Il est fortement conseillé de concevoir cette évaluation dans une situation d'évaluation qui vise également une ou des capacité(s) des blocs 4 ou 5.

L'évaluation de la capacité C6.2 prend appui sur une situation professionnelle de gestion de l'activité d'un système de production végétale spécialisée. Les outils mathématiques sont mobilisés à des fins de prise de décision et seront intégrés dans l'évaluation selon les modalités définies par l'équipe.

L'évaluation de la capacité C6.3 est mise en œuvre dans une situation d'évaluation s'appuyant sur un cas concret analysé à l'écrit ou à l'oral.

Examineurs :

Un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise participe à l'évaluation des trois capacités.

Un enseignant de sciences et techniques agronomiques/ productions horticoles participe à l'évaluation de deux capacités du bloc.

Un enseignant de mathématiques participe au moins à l'évaluation de la capacité C6.2.

Un enseignant de sciences et techniques des équipements/agroéquipements participe à l'évaluation d'au moins une des capacités du bloc.

Epreuve E7 : Pilotage stratégique du système de production

Cette épreuve valide les capacités du bloc 7, « Proposer un pilotage stratégique du système de production ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C7.1 S'approprier la cohérence du fonctionnement du système de production	Caractérisation du système de production Mise en évidence de la cohérence du système de production
C7.2 Evaluer la stratégie du système de production	Pertinence du choix des indicateurs au regard de la durabilité Qualité de l'évaluation multicritère de la conduite du système de production
C7.3 Proposer une évolution du système de production	Pertinence de l'évolution proposée au regard de la stratégie de l'organisation Validité de l'évolution proposée au regard de la durabilité

3 ECCF

Evaluations certificatives en cours de formation dans une ou plusieurs situations d'évaluation définies par les équipes.

Ces situations d'évaluation doivent amener le candidat à appréhender la cohérence et la stratégie d'un système de production d'une organisation du secteur des productions végétales spécialisées pour proposer une évolution. Une des situations d'évaluation s'appuie sur une problématique de stratégie. Les situations d'évaluation s'appuient sur l'expérience professionnelle vécue par le candidat donc contextualisée et/ou vécue pour tout ou partie durant la formation de niveau 5.

Examineurs :

Les 3 capacités sont évaluées par un enseignant de sciences et techniques agronomiques/productions horticoles, un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion-gestion d'entreprise et éventuellement un professionnel.

Epreuve E8 : Accompagnement au changement

Cette épreuve valide les capacités du bloc 8, « Accompagner au changement ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C8.1 Décliner un plan d'actions en faveur du changement technique	Appropriation du plan d'action Ajustement de la méthodologie de mise en œuvre
C8.2 Produire des références	Rigueur dans la mise en œuvre d'une étude Rigueur du traitement des données brutes Validité de l'interprétation des données
C8.3 Elaborer des réponses dans le cadre de l'accompagnement	Qualité de la valorisation de références Pertinence des réponses à la situation Argumentation cohérente

3 ECCF

Evaluations certificatives en cours de formation (ECCF) dans une ou plusieurs situations d'évaluation définies par les équipes.

Au moins une des ECCF s'appuie sur une expérience vécue par le candidat.

Ce processus de changement technique n'est pas piloté par le candidat mais il y participe en qualité d'acteur. Il peut concerner une ou plusieurs organisations du secteur des productions végétales spécialisées. Tout processus de changement technique quel que soit son état d'avancement, est recevable quelle que soit l'organisation.

Examineurs : Chacune des 3 capacités est évaluée par un enseignant de sciences et techniques agronomiques/productions végétales ou de sciences et techniques agronomiques/productions horticoles et un enseignant de mathématiques.

Annexe n° 1 : Grille d'évaluation de l'épreuve E7

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement

Examen : BTSA
Session :
Centre :

Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E7
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS	-	-	+	+	NOTE	APPRÉCIATIONS
C7.1- S'approprier la cohérence du fonctionnement du système de production	- Caractérisation du système de production	Appropriation des éléments du contexte de l'organisation Mise en évidence des composantes du système de production					/10	
	- Mise en évidence de la cohérence du système de production	Prise en compte des éléments internes et externes Identification des interrelations entre les éléments Mise en évidence du système de décision					/10	
	Appréciation C7.1 : TOTAL						/20	
C7.2- Évaluer la stratégie du système de production	- Pertinence du choix des indicateurs au regard de la durabilité	Pertinence de la démarche et des outils mobilisés Prise en compte des 3 piliers (dimensions) de la durabilité					/10	
	- Qualité de l'évaluation multicritère de la conduite du système de production	Interprétation de l'évaluation Pertinence de l'analyse Utilisation de valeurs de référence dont technico-économiques Mise en évidence des points forts et de vigilance Identification des opportunités et/ou des marges de progrès,					/10	
	Appréciation C7.2 : TOTAL						/20	
C7.3- Proposer une évolution du système de production	- Pertinence de l'évolution proposée au regard de la stratégie de l'organisation	Proposition d'une évolution chemin faisant, émergente ou en rupture Prise en compte des transitions Pertinence de l'analyse réflexive sur les conséquences de l'évolution proposée					/10	
	- Validité de l'évolution proposée au regard de la durabilité	Cohérence technico-économique Mise en évidence des impacts socio-économique, agroécologique de l'évolution proposée Prise en compte du temps cours et du temps long					/10	
	Appréciation C7.3 : TOTAL						/20	
	Total Sur 60 = C7.1+C7.2+C7.3						/60	
	Note Finale sur 20 = (C7.1+C7.2+C7.3)/3						/20	

Appréciation générale :

Signature(s) du jury

Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 2 : Grille d'évaluation de l'épreuve E8

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement

Examen : BTSA
Session :
Centre :

<p style="margin: 0;">Nom et prénom du candidat :</p> <p style="margin: 0;">N° d'anonymat :</p>
--

Épreuve : E8
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS	-	-	+	+	NOTE	APPRÉCIATIONS	
			-	-	+	+			
C8.1- Décliner un plan d'actions en faveur du changement technique	- Appropriation du plan d'action	Identification de la problématique de l'étude Identification des enjeux, des acteurs Identification de la gouvernance du plan d'action					/6		
	- Ajustement de la méthodologie de mise en œuvre	Mise en évidence de la temporalité Mise en évidence des actions et leur enchainement Mise en évidence des indicateurs de suivi du plan d'action choix de la démarche adoptée pour la mise en œuvre					/14		
	Appréciation C8.1 : TOTAL							/20	
C8.2- Produire des références	- Rigueur dans la mise en œuvre d'une étude	Logique de la démarche au regard des objectifs visés Mise en œuvre de la collecte des données Choix de références					/4		
	- Rigueur du traitement des données brutes	Sélection des données en lien avec l'étude Traitements des données					/10		
	- Validité de l'interprétation des données	Présentation des résultats Domaine de validité des résultats Pertinence de l'interprétation des résultats					/6		
	Appréciation C8.2 : TOTAL							/20	

C8.3- Elaborer des réponses dans le cadre de l'accompagnement	- Qualité de la valorisation de références	Choix du media Mise en perspective des données au regard de l'étude							/4	
	- Pertinence des réponses à la situation	Prise en compte du contexte et du public ciblé Prise en compte des transitions Pertinence du message au regard de l'accompagnement envisagé Acceptabilité et pertinence des propositions Démarche de co-construction							/8	
	- Argumentation cohérente	Logique de l'argumentaire Adaptation au public ciblé Intégration et anticipation des réactions dans le cadre de l'accompagnement Mise en évidence des questionnements soulevés							/8	
		Appréciation C8.3 : TOTAL							/20	
									Total Sur 60 = C8.1+C8.2+C8.3	/60
									Note Finale sur 20 = (C8.1+C8.2+C8.3)/3	/20
Appréciation générale :									Signature(s) du jury	

Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 3 : Grille d'évaluation de l'épreuve E 4 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement

Examen : BTSA
Session :
Centre :

HCCF
Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E4
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS	-	-	+	+	NOTE	APPRÉCIATIONS
C4.1 - Proposer un système de culture spécialisée dans un système de production	- Adéquation de la proposition à la situation	Appropriation des éléments du contexte de l'organisation pour mettre en évidence les éléments signifiants de la situation : - système de production - système(s) de culture précédent (s) ou en place - mode de commercialisation - environnement de l'entreprise - ressources naturelles communes - autres éléments spécifiques de l'organisation Pertinence et cohérence de la proposition					/10	
	- Choix de combinaisons de techniques et des modalités en lien avec le système de production	Justification du choix des techniques et des combinaisons de techniques Mise en évidence des interactions au sein du système de culture et/ou des autres systèmes de culture en place Prise en compte des ressources naturelles communes Mobilisation de références technico-économiques Mobilisation de techniques écologiquement et socialement responsables					/10	
	Appréciation C4.1 : TOTAL							/20
C4.2 - Assurer la coordination d'interventions techniques pour conduire un ou des systèmes de culture spécialisée en sécurité	- Validité des diagnostics d'état	Sélection des informations Traitement des informations Caractérisation des états du ou des milieux Prise en compte des moyens de production Prise en compte des contraintes externes Hypothèses et postulats posés					/10	
	- Qualité des prises de décision à l'échelle du système de culture spécialisée	Justification des choix d'intervention Identification des points de vigilance Pertinence des décisions à l'échelle du système de production					/10	
	Appréciation C4.2 : TOTAL							/20

C4.3- Ajuster la conduite des itinéraires techniques dans un système de culture spécialisée en sécurité	- Choix des modalités et organisations des opérations techniques dans un contexte de transitions	Adaptation des modalités de réalisation des opérations techniques Choix des IEMO utilisés pour les opérations techniques Justification du choix et de l'organisation dans un contexte donné Prise en compte des transitions agroécologique, climatique dans le choix des techniques								/10
	- Qualité de la mise en œuvre et du suivi des opérations techniques	Identification des critères d'efficience et de réussite Analyse des écarts entre les résultats obtenus et attendus Pertinence des d'initiatives prises, du discernement pour le suivi des opérations								/10
	Appréciation C4.3 : TOTAL									/20
C 4.4- Evaluer a posteriori la performance d'un système de culture spécialisée	- Choix et utilisation d'indicateurs de performance	Sélection d'indicateurs pertinents Diversité des indicateurs Justification de la démarche et des indicateurs retenus Mise en œuvre de l'évaluation Adaptation de la démarche et des outils								/10
	- Qualité de l'analyse des résultats pour mesurer la performance	Présentation des résultats Analyse de la performance, des écarts entre résultats obtenus et attendus Prise en compte d'indicateurs régionaux, nationaux, mise en comparaison Identification des marges de progrès								/10
	Appréciation C4.4 : TOTAL									/20
	Total Sur 80 = C4.1+C4.2+C4.3+C4.4									/80
	Note Finale sur 20 = (C4.1+C4.2+C4.3+C4.4)/4									/20
Appréciation générale :										Signature(s) du jury

Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation.

Annexe n° 4 : Grille d'évaluation de l'épreuve E 5 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement

Examen : BTSA
Session :
Centre :

HCCF
Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E5
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS	-	-	+	+	NOTE	APPRÉCIATIONS
			-	-	+	+		
C5.1 - Organiser l'environnement de production d'un milieu	- Adéquation de la proposition à la situation	Appropriation des éléments de contexte internes et externes au système de culture Mise en évidence des éléments clés Pertinence et cohérence de la proposition					/8	
	- Choix des techniques et des combinaisons de techniques de contrôle du milieu proposé	Mobilisation de références technico-économiques Justification des techniques et combinaisons de techniques Mise en évidence des interactions entre les techniques proposées Prise en compte de la durabilité					/12	
	Appréciation C5.1 : TOTAL							/20
C5.2 - Gérer un milieu en fonction des itinéraires techniques retenus en sécurité	- Validité des diagnostics d'état	Caractérisation de l'état des IEMO Sélection des informations Traitement de l'information Mise en évidence des principaux éléments de diagnostic Prise en compte de la réglementation, de la sécurité et de la fonctionnalité (élément transversal)					/10	
	- Qualité des prises de décision à l'échelle du système de culture	Justification de la décision Identification des points de vigilance					/10	
Appréciation C5.2 : TOTAL							/20	

C5.3- Assurer des opérations de suivi, et de maintenance des matériels et équipements en sécurité	- Choix des modalités des opérations techniques	Choix argumenté des IEMO intervenant sur les opérations techniques Adaptation des modalités de réalisation des opérations à la situation, dont paramétrage des systèmes pilotés Prise en compte de la durabilité (élément transversal)							/10
	- Qualité de la mise en œuvre des opérations techniques, du suivi et de leur traçabilité	Réalisation des tâches à partir de l'utilisation des IEMO de la préparation au remisage (Pour les IEMO concernés) Réalisation d'opérations de maintenance des IEMO Diagnostic pertinent et justifié de la mise en œuvre en tenant compte du principe de durabilité Enregistrement des données							/10
	Appréciation C5.3 : TOTAL								/20
C 5.4- Evaluer a posteriori la performance d'un milieu	- Choix et utilisation d'indicateurs d'évaluation	Sélection des indicateurs Diversité des indicateurs Justification des indicateurs retenus Démarche d'évaluation							/10
	- Qualité de l'interprétation de la performance/ des résultats	Présentation des résultats Analyse des écarts entre résultats attendus et résultats obtenus Identification de marges de progrès possibles							/10
	Appréciation C5.4 : TOTAL								/20
	Total Sur 80 = C5.1+C5.2+C5.3+C5.4								/80
	Note Finale sur 20 = (C5.1+C5.2+C5.3+C5.4)/4								/20
Appréciation générale :									Signature(s) du jury

Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation

Annexe n° 5 : Grille d'évaluation de l'épreuve E 6 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Brevet de technicien supérieur agricole Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement

Examen : BTSA
Session :
Centre :

HCCF
Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E6
Date :
N° jury :

CAPACITE CERTIFIEE	CRITÈRES	INDICATEURS	-	-	+	+	NOTE	APPRÉCIATIONS
C6.1 - Gérer des équipes de travail	- Détermination des postes de travail adaptés aux différents chantiers	Identification des tâches à effectuer Ordonnancement des tâches dans le temps et l'espace Utilisation d'outils de planification Identification des besoins matériels, humains dans le temps et dans l'espace Prise en compte de la réglementation du travail Prise en compte de l'ergonomie et la sécurité au travail					/10	
	- Régulation du travail	Identification de leviers d'action possibles en cas de difficultés (de MO, de matériel, d'approvisionnements, de météo...) Repérage de solutions alternatives possibles et mobilisables Mise en œuvre d'actions préventives ou correctrices en cas d'aléas Prise en compte des interactions entre les membres (positives et négatives) dans l'organisation Mise en place d'ajustements des postes de travail, de gestes Mise en œuvre de techniques d'animation d'équipe adaptées (encouragement, écoute, rappel du cadre, remédiation, partage des résultats...)					/10	
	Appréciation C6.1 : TOTAL							/20
C6.2 - Gérer l'activité de production du système de production	- Optimisation des achats et des stocks d'approvisionnement	Evaluation des besoins d'intrants Planification des achats et des stocks Mobilisation d'outils informatiques de gestion des stocks Prise en compte des conditions techniques et réglementaires de stockage Prise en compte des incidences économiques et financières du stockage					/5	
	- Optimisation de la gestion des stocks des produits finis	Prise en compte des conditions techniques et réglementaires du stockage de produits finis. Mobilisation d'outils informatiques de gestion des stocks Prise en compte des incidences économiques et financières du stockage					/5	

	- Optimisation de la combinaison des facteurs de production	Prévision dans le temps et l'espace de tous les besoins (humains, matériels, intrants) Détermination de critères de choix techniques, environnementaux, humains, réglementaires, économiques... de combinaison des facteurs de production Hiérarchisation des critères de choix Prise en compte des objectifs du pilote Prise en compte des risques de toute nature (humains, techniques, environnementaux, économiques...) Utilisation d'outils de planification Pertinence de la proposition de combinaison proposée							/10
	Appréciation C6.2 : TOTAL								/20
C6.3- Mettre en œuvre la démarche Qualité, Sécurité et Environnement de l'entreprise	- Mise en œuvre de la démarche QSE	Identification des démarches mises en place Caractérisation des démarches mises en place Conditions d'application et de reconnaissance des démarches identifiées (enregistrements, traçabilité, ...) Participation au processus de certification entreprise, certification produit Mobilisation d'outils informatiques visant à assurer la traçabilité Identification des informations à recueillir Organisation de l'information consignée							/12
	- Proposition d'évolution de la démarche mise en œuvre	Identification des points forts/faibles des démarches mises en place (pratiques, traçabilité, analyse de risques, audit ...) Identification de marges de progrès possibles Formulation de points d'amélioration de la démarche							/8
	Appréciation C6.3 : TOTAL								/20
	Total Sur 60 = C6.1+C6.2+C6.3								/60
	Note Finale sur 20 = (C6.1+C6.2+C6.3)/3								/20
Appréciation générale :									Signature(s) du jury

Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation

Annexe n° 6 : Trame de grille d'évaluation ECCF

Capacité	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Barème*	APPRECIATIONS
	<p>Les critères d'évaluation font partie dorénavant du référentiel d'évaluation et à ce titre sont règlementaires. Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier l'atteinte de la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif.</p>	<p>C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.</p>					/	
							/	
							/	
							/	
TOTAL							/20	

* points attribués aux différentes capacités ou aux critères mais jamais aux indicateurs.

Annexe 7 : Procès-verbal de constat d'absence de fiche(s)

Brevet de Technicien Supérieur Agricole Métiers du végétal : Alimentation, Ornement et Environnement

Procès-Verbal de constat d'absence de fiche(s) Epreuves E4, E5, E6 et E7

Dans le centre d'examen de (dénomination et département)

Le jury n° _____ de l'épreuve :

Constata que le candidat (prénom, nom, date de naissance)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E7 « **Pilotage stratégique du système de production** » sans la fiche de synthèse requise. (*)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E4 HCCF « **Conduire des systèmes de culture spécialisée** » sans la fiche de synthèse requise.

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E5 HCCF « **Conduire des milieux de systèmes de culture spécialisée** » avec ____ fiche(s) au lieu des deux fiches requises ou 2 fiche(s) identiques (*)

S'est présenté le jour de sa convocation à l'épreuve E6 HCCF « **Organisation du travail dans le système de production** » avec ____ fiche(s) au lieu des trois fiches requises ou 3 fiche(s) identiques (*)

Le candidat ne respectant pas les conditions réglementaires fixées dans l'arrêté du 28 avril 2022 portant création du brevet de technicien supérieur agricole, spécialité Métiers du végétal : Alimentation, Ornement et Environnement, il ne peut pas présenter l'épreuve d'examen en question.

Fait à

Le

Le candidat
Nom, prénom, signature

Le chef de centre
Nom, prénom, signature

Cochez cette case si le candidat refuse de signer le procès-verbal

Ce document est :

- renseigné par les membres de jury,
- signé par le candidat et le chef de centre,
- annexé au procès-verbal de déroulement du centre.

La ou le chef de centre transmet sans délai une copie de ce PV à la région organisatrice de l'examen par mail. Le chef de centre saisit un A (absence) sur Indexa2-Term en lieu et place de la note attendue.